

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2020**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'ARDÈCHE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

La commission de surendettement des particuliers de l'Ardèche est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

La baisse des dépôts de dossiers de surendettement installée depuis plusieurs années se poursuit en 2020 avec un recul de -19,6% des dépôts de dossiers sur un an, soit 373 dépôts. Cette baisse des dépôts est plus marquée au niveau régional (-22,9%) ou national (-24%).

Les redépôts sont stables (40,20% des dépôts contre 40,04% en 2019) tandis que les redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances ont légèrement augmenté (4,41% contre 3,94% en 2019).

Recevabilité et orientation

Consécutivement au repli des dépôts, les décisions de recevabilité reculent de -8,4% et celles d'irrecevabilité de -28,6%.

La structure des décisions d'orientation reste stable en comparaison à 2019. Plus de la moitié (50,91%) des dossiers comportent une capacité de remboursement négative avec absence de bien immobilier. Les dossiers sont majoritairement orientés vers un réaménagement des dettes (50,65%), en baisse par rapport à 2019 (54,18%) et en dessous du niveau national (-56,08%) et régional (-52,90%). Les orientations vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire sont en légère hausse à 49,09%. Les orientations vers un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire sont de 0,26%, en cohérence avec la baisse au niveau régional (0,76% des décisions) et national (0,55%), ces solutions n'offrant guère de perspectives aux débiteurs compte tenu de leur complexité de mise en œuvre.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Les plans conventionnels de redressement augmentent de 4,8 points pour s'établir à 15,2% des sorties tandis que les dossiers recevables présentant une résidence principale diminuent (14,14% en 2020 contre 17,75 % en 2019).

A l'inverse, les mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement diminuent de 2,22 points pour s'établir à 32,07% des traitements.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Les mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire restent stables pour s'établir à 44,18% des sorties (44,91 % en 2019).

Mesures pérennes et mesures provisoires

La proposition de solutions pérennes visant à régler durablement la situation financière des déposants est constamment recherchée. Celles-ci représentent 76,72% des solutions proposées, en-dessous de la moyenne régionale (80,57%) et proches de la moyenne nationale de 76,15%.

Les mesures provisoires ne sont en général proposées que dans des situations où un délai pour vendre un bien immobilier dans de bonnes conditions de marché serait favorable tant pour les déposants que les créanciers, ce qui se traduit notamment par des mesures imposées d'attente sans effacement à 6,18% des traitements, en légère baisse par rapport à 2019 (6,42% des traitements).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Rencontre des magistrats de Privas, d'Annonay et d'Aubenas le 9 octobre 2020
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	Animation conjointe d'un atelier consacré à l'articulation entre la procédure de surendettement et les expulsions locatives
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 3 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 60</i>	Présentation de la procédure de traitement du surendettement et inclusion bancaire
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions 0 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 0</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 1 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 1</i>	Échanges sur le microcrédit/articulation avec la procédure de traitement du surendettement
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	50 étudiants 1 professeur	Présentation dispositif inclusion bancaire/traitement du surendettement

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait, entre autres, à présenter la nouvelle organisation de traitement des dossiers.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- La procédure ne répond pas au besoin des entrepreneurs individuels (auto-entrepreneurs) dont la situation est pourtant très proche de celle des particuliers. Il convient de s'interroger sur la pertinence de l'irrecevabilité sur ce seul motif alors même que certaines catégories de professionnels sont éligibles (notamment les dirigeants en SASU).

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Les personnes surendettées rencontrent des difficultés à comprendre les courriers émis à chaque phase de la procédure du fait de leur complexité et de la méconnaissance de l'articulation des étapes successives aboutissant à une solution.
- La procédure ne répond plus aux besoins des personnes les plus précaires. Structurellement en état de pauvreté, la faiblesse de leurs ressources ne leur permet pas d'honorer les charges normales de vie courante, entraînant des redépôts de dossiers de surendettement pour des effacements de charges.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Des organismes sociaux contestent la nature sociale, et donc l'intégration dans nos mesures, des impayés de cotisations personnelles d'anciens professionnels.
- Le canal de transmission centralisée des informations génère parfois des délais dans l'actualisation des coordonnées des créanciers (établissements de crédit, Trésor), ce qui peut entraîner des difficultés à les joindre et des retards dans le traitement des dossiers. L'étude d'une solution de transmission des informations en temps réel (par exemple de la DDFIP au CTPS) pourrait résoudre une partie de ces difficultés, cette solution n'étant pas applicable aux autres créanciers.

Date : 17 février 2021

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
Dossiers déposés	464	373	-19,6%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	40,04%	40,20%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	3,94%	4,41%	
Dossiers décidés recevables par la commission	417	382	-8,4%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	17,75%	14,14%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	14	10	-28,6%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	14,29%	50,00%	
Dossiers orientés par la commission	419	383	-8,6%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	49,16%	50,91%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	44,87%	49,09%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,95%	0,26%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	54,18%	50,65%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	452	421	-6,9%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,19%	5,94%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,10%	2,38%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	44,91%	44,18%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,11%	0,24%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	10,40%	15,20%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	3,10%	6,41%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	7,30%	8,79%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	34,29%	32,07%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	27,88%	25,89%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	16,15%	14,73%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	6,42%	6,18%	

Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	76,99%	76,72%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	2	2	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	9	3	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	2%	3%	4%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	44%	43%	39%
Part des plans conventionnels conclus*	15%	8%	9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	32%	40%	41%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	77%	81%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
ARDECHE	Dettes financières	15 801	320	1 535	83,3%	83,6%	17 082	3,0
	dont dettes immobilières	8 198	64	103	43,2%	16,7%	106 671	1,0
	dont dettes à la consommation	7 300	277	1 213	38,5%	72,3%	13 511	3,0
	dont autres dettes financières	303	182	219	1,6%	47,5%	832	1,0
	Dettes de charges courantes	1 450	285	1 103	7,6%	74,4%	3 086	3,0
	Autres dettes	1 714	198	408	9,0%	51,7%	1 500	2,0
	Endettement global	18 965	383	3 046	100,0%	100,0%	18 789	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
AURA	Dettes financières	377 115	9 922	45 039	72,2%	84,0%	13 983	3,0
	dont dettes immobilières	182 774	1 535	2 677	35,0%	13,0%	98 338	1,0
	dont dettes à la consommation	184 375	8 755	35 181	35,3%	74,2%	12 307	3,0
	dont autres dettes financières	9 967	5 659	7 181	1,9%	47,9%	884	1,0
	Dettes de charges courantes	62 807	9 395	36 855	12,0%	79,6%	3 793	3,0
	Autres dettes	82 440	6 699	15 042	15,8%	56,7%	2 000	2,0
	Endettement global	522 362	11 806	96 936	100,0%	100,0%	18 355	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 662 369	15 201	25 865	34,4%	14,5%	93 760	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 793 753	78 276	325 366	37,1%	74,5%	13 214	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	79 733	46 279	57 621	1,7%	44,0%	820	1,0
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
Endettement global	4 829 459	105 076	844 436	100,0%	100,0%	19 150	7,0